

COMPTE-RENDU DU FORUM D'INFORMATION

Jeudi 7 février 2019
Projet éolien de Nuisement-sur-Cooles

NORDEX France



SOMMAIRE

01

Introduction - page 3

02

Les participants au forum d'information - page 4

03

Synthèse des échanges - page 5

04

Les prochains rendez-vous de la concertation - page 7

05

Annexe des photos - page 8

01 | Introduction

L'étude des perceptions réalisée entre juin et août 2018 dans le cadre du **développement d'un projet éolien à Nuisement-sur-Coole** a permis d'identifier un besoin d'information concernant l'éolien et son fonctionnement, parmi **les acteurs du territoire**.

Pour répondre à cette demande, **un forum d'information** a été organisé à la mairie de Nuisement-sur-Coole, **le 7 février 2019 de 18h30 à 20h30**.

Les objectifs du forum d'information étaient d' :

- **Informer** sur l'énergie éolienne et son ancrage sur un territoire,
- **Partager et échanger** sur les avancées du projet,
- **Recueillir les questions** des participants sur l'éolien et le projet.

Vous trouverez ci-après le compte-rendu du forum ainsi que les photos de la séance.

02 | Les participants au forum d'information

Le forum d'information a réuni **24 personnes**.

Etait présents **les participants suivants** :

- Pascal VANSANTBERGHE – Maire de Nuisement-sur-Cooles
- Fabrice MALTRAIT – Habitant et agriculteur
- Claude DIOT – Habitant retraité
- Pierre BERTIN – Habitant et coordinateur
- Jean FLEURIET – Habitant d'une commune voisine et retraité
- Nicole BENADASSI – Membre de l'ACPEI
- François RIGOT – Membre de l'ACPEI
- Stéphane PETITPRETRE – Habitant et agriculteur
- Régis MASSON – Habitant et ingénieur
- Gérard ANDRÉ – Habitant d'une commune voisine, retraité et propriétaire
- Jean-Baptiste MAITROT – Habitant d'une commune voisine et Directeur FAM Burnay
- Monique GUICHON – Habitante et propriétaire
- Jean-Marie GUICHON – Habitant et propriétaire
- Eva LENFANT – Secrétaire de Mairie
- André FÉLIX – Habitant et propriétaire
- Olivier PLANCON – Habitant d'une commune voisine et propriétaire
- Noëlle LÂCHE-MAURICE – Habitante
- Sylvie PELLETIER – Directrice de l'école de Nuisement-sur-Cooles
- Perrine ADAM – Habitante, propriétaire et Ingénieur agricole
- Jean-Baptiste PREVOST – Habitant, propriétaire et Agriculteur
- Luc MILLON – 1^{er} adjoint et président de l'Association Foncière
- James HENRY – Habitant retraité
- Etienne PELOUARD – Habitant et responsable d'atelier
- Éric PELOUARD – Habitant et agriculteur

L'équipe Mazars Alter&Go Concertation :

- Céline SANCHEZ – Senior Manager
- Sophie PELLE – Chef de Projet
- Emilie PERRIN – Consultante

L'équipe Nordex France :

- Antoine OLIVIER – Responsable nouveaux projets

03 | Synthèse des échanges

3.1 | Découverte des affiches pédagogiques sur l'éolien

En début de forum, **les participants ont été invités à découvrir 4 affiches thématiques sur l'énergie éolienne :**

- Cycle de vie d'un parc éolien
- Energie propre et démantèlement
- L'éolien, une énergie sans danger
- Impact de l'éolien sur l'économie locale

La découverte des affiches le long du parcours pédagogique était libre. Les participants ont ensuite échangé avec le porteur du projet, Antoine OLIVIER.

Ces affiches sont disponibles sur le site participatif : www.projeteolien-nuisement-sur-coole.fr

3.2 | Découverte de l'affiche du projet

Après avoir lu les 4 affiches sur l'éolien en général, **les participants ont été invités à découvrir l'affiche sur les avancées du projet éolien à Nuisement-sur-Coole.**

La présence d'Antoine Olivier à côté de cette affiche a permis de répondre à toutes les questions des participants.

Lors de ce moment, **les participants ont échangé sur les questions/réponses suivantes :**

Sur le projet :

Question : « Quelle est la zone définie pour le projet ? »

Réponse de Nordex France : La zone de projet a été définie en prenant en compte une distance de 1500 m aux principaux hameaux, au-delà de la distance réglementaire de 500 m aux habitations. La ferme des Longuins fait l'objet d'une distance spécifique de 1200 m.

Question : « Quelle est la différence entre les projets éoliens de Nuisement-sur-Coole et Soudron et Cheniers ? »

Réponse de Nordex France : A date, il s'agit de deux projets distincts. Cependant, les projets pourraient être fusionnés au cours de l'année.

Question : « Comment ce projet a-t-il été identifié ? »

Réponse de Nordex France : Début 2018, plusieurs développeurs éoliens étaient en prospection sur le territoire. Après s'être entretenu avec ces développeurs, la Mairie de Nuisement-sur-Coole a monté un cahier des charges. NORDEX France a ainsi répondu et a été sélectionné pour réaliser les études du projet éolien.

Question : « Quand se termineront les études paysagères ? »

Réponse de Nordex France : Les études paysagères se termineront à l'été 2019.

Question : « Combien de temps durent les études sur la faune et la flore ? »

Réponse de Nordex France : Les études sur la faune et la flore durent 1 an afin de pouvoir observer les différentes espèces tout au long des 4 saisons.

Question : « Comment et quand l'emplacement définitif des éoliennes sera-t-il décidé ? »

Réponse de Nordex France : Suite aux résultats des études paysagère, environnementale et acoustique nous allons pouvoir déterminer l'implantation des éoliennes. Celle-ci devrait être connue à la fin de l'été. Lors du prochain atelier de concertation, une partie des différentes contraintes qui s'appliquent à la zone d'étude pourra être présentée et discutée.

Sur le développeur :

Question : « NORDEX France possède-t-il des usines de construction d'éoliennes en France »

Réponse de Nordex France : Les éoliennes proviennent essentiellement de l'usine Allemande basée à Rostock, près de Hambourg. Une fois les pièces construites, les équipes françaises prennent le relais pour les infrastructures et le montage des machines sur le territoire. Les nacelles sont assemblées en Allemagne mais les pièces proviennent de toute l'Europe y compris de France. Les pales sont fabriquées à Rostock. Il y a quelques temps certains de nos mâts étaient fabriqués par Franceole qui était basé à Dijon et au Creusot.

Sur les aspects techniques du projet :

Question : « Les éoliennes peuvent-elles servir de paratonnerre »

Réponse de Nordex France : Cette question n'a, pour l'instant, pas fait l'objet d'une étude. Il nous faut investiguer le sujet afin de pouvoir vous fournir une réponse adéquate prochainement

Question : « Quels impacts sur la qualité des réseaux téléphoniques, télévisions et de GPS ? Et quel est le niveau de responsabilité du développeur éolien en cas de défauts ? »

Réponse de Nordex France : Si des perturbations sur les réseaux de télévisions sont constatées, Nordex a l'obligation de trouver une solution afin que les problèmes soient réglés. Concernant la télévision, l'ensemble de la profession s'accorde pour établir il n'y a presque plus de problème depuis l'arrivée de la TNT. Nous n'avons pas connaissance d'interférence sur les GPS mais suite aux retours faits vis-à-vis du parc de Saint Quentin nous allons essayer d'en savoir davantage.

Question : « Est-il possible de combiner parcs éoliens et panneaux photovoltaïques sur un même territoire ? »

Réponse de Nordex France : L'installation de ces deux énergies renouvelables sur un même terrain est possible. Elle est d'ailleurs réalisée parfois. En revanche, l'installation de panneaux photovoltaïques sur les terres agricoles de Nuisement-sur-Coole est difficilement envisageable car les terres propices à l'accueil de ce type d'infrastructure ne doivent pas être destinées à l'agriculture.

Question : « Qu'advient-il de la terre extraite du sol lors de l'installation des éoliennes ? »

Réponse de Nordex France : Selon les territoires et les caractéristiques du projet, la terre peut être laissée sur la propriété, ou bien elle peut être enlevée et stockée sur un terrain à définir en fonction des caractéristiques du territoire.

Sur le démantèlement :

Question : « Qu'advient-il du béton suite au démantèlement ? »

Réponse de Nordex France : Nordex France a une obligation légale de retirer le béton nécessaire aux fondations jusqu'à 1 m de profondeur. Cependant, sur ce projet, en cas de démantèlement, la société Nordex s'est engagée à aller au-delà de cette obligation et à retirer entièrement la couche de béton d'une profondeur de 3 m, répondant ainsi au cahier des charges établi par le conseil municipal.

Question : « Quelle est le coût de A à Z d'un démantèlement ? »

Réponse de Nordex France : La loi prévoit une provision de 50 000 € pour le démantèlement d'une éolienne. Les coûts supplémentaires d'une opération de démantèlement sont couverts par la valorisation (revente) d'une très grande partie des matériaux.

04 | Les prochains rendez-vous de la concertation

La démarche de concertation se poursuit tout au long de l'année 2019 !

Les prochains évènements de la concertation auront lieu le 16 et 17 mai.

- **L'atelier de concertation n° 2** aura lieu **le 16 mai** prochain au centre culturel de Nuisement-sur-Cooles de **18h30 à 20h30**. Les thèmes de l'atelier vous seront précisés prochainement.
- En parallèle à cet atelier, la directrice de l'école élémentaire de Nuisement-sur-Cooles, Sylvie PELLETIER, a souhaité organiser les 16 et 17 mai **des interventions pédagogiques pour les enfants des écoles maternelle et élémentaire**. Ces ateliers, conçus dans un format ludique et adapté à leur public, auront pour objet d'expliquer simplement comment fonctionne l'énergie éolienne et quel est son impact écologique.

Pour vous inscrire dès maintenant au prochain atelier ou obtenir des informations sur le projet, n'hésitez pas à vous rendre sur le site internet participatif du projet :

<http://www.projeteolien-nuisement-sur-coole.fr/>

ou bien à contacter Emilie Perrin (Mazars Alter&Go) par téléphone : 06 26 32 51 25 ou bien par mail :

emilie.perrin@mazars.fr.

Nous remercions l'ensemble des participants au forum d'information et vous donnons rendez-vous prochainement !

05 | Annexes des photos

Annexe 1 : Les questions et réponses autour de l'affiche projet

1

NOS ÉCHANGES

Quel zone de projet ?

- Une distance de 500 m aux habitations et 1500m aux bords
- Une distance plus spécifique pour la forme de Longvins (800 ~ 1500 m)

Les études sur la faune et la flore durent 1 an (4 saisons)

Les études paysagères se terminent à l'été 2019

La longueur des pâles permet d'obtenir davantage de puissance

Il y a des améliorations foncières à faire. (les chemins...)

Quelle distinction entre les projets de Nuivement et Soudron ?

- Aujourd'hui, les deux projets ~~et~~ sont séparés.
- Cependant, ils ont pour objectif de se regrouper (fusion des 2 développeurs)

Avr3 vous des usines de construction en France ?

Nous avons 2 usines à Dijon et (les pâles sont assemblées en Allemagne)

Est ce que les éoliens ont systématiquement des para tonnerre ?

Tout peut heurt attirer la foudre (quatre à creuser)

Comment les emplacements définitifs seront-ils décidés ?

- Suite aux résultats des études et de l'identification des contraintes
- Exemple : nous avons trouvé une pipeline, il est donc impossible d'implanter à cet endroit

Qui a lancé l'appel à projet du parc éolien ?

La mairie a reçu différents développeurs éoliens. Nordex a été sélectionné.

Que faisons nous du béton après démontèlement ?

La loi prévoit de démanteler à 1 m de profondeur

Il y a une provision de 50 000 € prévue par la loi + valorisation

Nous nous sommes engagés à démanteler 100% du parc éolien

Quels problèmes de réception téléphonique, télé ? Quelle responsabilité du développeur ?

Se concierger par le

Exemple : nous avons trouvé une pipeline, il est donc impossible d'implanter à cet endroit

Lors des prochains ateliers plusieurs zones d'implantation seront proposées

Quels problèmes de réception téléphonique, télé ? Quelle responsabilité du développeur ?

Se renseigner sur le parc de St Quentin

Faire une étude sur les contraintes d'interférences (avant/après)

de 50 000 € prévue par la loi + valorisation

Nous nous sommes engagés à démanteler 100% du parc éolien

Quel est le coût de démantèlement de A à Z ?

Où va la terre extraite pour la construction ?

Selon les cas, la terre est laissée autour, sinon elle est stockée en palets

Peut-on combiner panneaux solaires et éoliennes ?

C'est possible. Mais sur les terres agricoles ici, panneaux photovoltaïque peu profitables

150 000 € pour démanteler 10 éoliennes (Pa)

Les 50 000 € de provision et la valorisation des matériaux permet de subvenir au coût de démantèlement

Annexe 2 : L'affiche des participants

Prénom	Nom	Mon métier	
Fabrice	HALTRAIT	Agriculteur	
Hugo	DIST	retiré	
Pierre	BERTIER	condamné	
FLEURY	Jean	retiré	
BENOIST	Nicolas	ACPEI	TCC UAN Nicolas.benoist@2-tel.com.fr benoit.m@univ-lyon.fr
Alain	François	ACPEI	
Stéphane	Stéphane	ACPEI	
Régis	MARON	informaticien	
Gérard	ANDRÉ	Retraité Propriétaire	
Jean-Baptiste	THATOT	Dirigeant	Jb. Thatot - Bureau d'Info pro
Monique et Jean-Marc	CAUCHON	FAB BURNAY Propriétaire	
Monique	LEFANT	Propriétaire	
André	FELIX	Secrétaire	
Olivier	FRANCON	Propriétaire	
Noël	Lack. Jeanne	Implicite	noel.lachance@st.fr
Sylvie	PELLETIER	Enseignante	
Ferrine	ADAM	Ingenieur Agr.	
JB	PREVOST	Agriculteur	
LUC	MILLON	Agriculteur	
Jean	HENRI	RETRAITÉ	
François	PELOUARD	Retraité Agric.	
Eric	PELOUARD	Agriculteur	
Bascal	Vansantberghe	Haute Niveau	